



COMMISSION REGIONALE DES DELEGUES



Saison 2023/2024 Procès-verbal N°04

Réunion du :	Mardi 16 Janvier 2024 En visio
Présidence :	Frédéric FREMONT
Présents :	Didier DE MARI - Guy OLLIVIER - Fabrice GUIHO
Excusés :	Régis MEUNIER – Patrick TERMINET
Assistent à la séance :	
Absent :	

Le Président ouvre la séance en remerciant les membres de leur présence.

Approbation du procès-verbal N°3.

Condoléances à la famille de Régis MEUNIER.

Condoléances aux familles des 2 joueurs de Bourges Moulon.

1 - Informations :

- Beaucoup de mails en décembre et janvier pour inversement de terrain.
- Cérémonie des vœux à la Ligue (Guy, Frédéric et Fabrice).
- Remerciement à un délégué pour un trop-perçu.
- Mail de Joël LORY, réponse faite.
- Mail de Jean SCHMITT, réponse à donner.

2 – Délégués départementaux :

- Jean-Marc KRULL (45) et Pascal BEILLARD (45) intègrent la Ligue.

3 – Effectifs des délégués :

- 2 délégués LFP
- 15 délégués FFF + 1 Accompagnateur FFF
- 13 délégués A
- 23 délégués B
- 2 Accompagnateurs Ligue
- 2 délégués stagiaires Ligue

4 – Formation des délégués « gestion des conflits » :

- 18 → Pas d'informations
- 28 → Fait
- 36 → Fait
- 37 → Fait le 13/01/2024 (12 personnes)
- 41 → Pas fait
- 45 → Pas fait

5 – Rappel délégués :

- **OBLIGATION** dans toutes les circonstances de mettre en copie par mail l'adresse delegates@centre.fff.fr
- Aucune demande de changement, d'indisponibilité etc... par téléphone !
- Incidents matchs → sms, appel et mail obligatoire ! Frédéric FREMONT et/ou Didier DE MARI.

6 – FMI :

- Modification de l'article 32 alinéa 7 des RG de la Ligue, 5 personnes licenciées maximum admises sur le banc de touche en R1, R2 et R3. Elles devront être inscrites sur la FMI.
- Le responsable sécurité est le **directeur de sécurité**.
- Le commissaire de club est le **responsable de sécurité adjoint 1 / bénévole**.
- Rapport complémentaire du délégué, **il faut cocher la case !**
- Infos arbitre à remplir par le délégué (blessés, buteurs, incidents, spectateurs).

7 – Indemnités kilométriques :

- 0.446€/Km pour les délégués (décision du CODIR).
- 0.401€/km pour les commissions, réunions et représentations.
- Allègement fiscal = crédit d'impôt (nouvelle disposition).
- Privilégier les réunions en visio.

8 – Calendrier 2023/2024 :

Prévision des réunions plénières de la commission :

- Mardi 12 Mars 2024 en présentiel, à Bourges.

Réunion du bureau :

- Mardi 13 Février 2024 en visio.
- Mardi 09 Avril 2024 en visio.
- Mardi 28 Mai 2024 en présentiel à Meung Sur Loire.

Réunion de fin de saison des délégués LCVL :

- Le samedi 22 Juin à Blois